

La Rochelle, le 24 janvier 2020

**Intervention de René Ferchaud, Secrétaire Général de l'Union Départementale
des syndicats Force Ouvrière de Charente Maritime
au rassemblement du 24 janvier 2020 à La Rochelle**

Alors que le gouvernement a présenté les deux projets de loi en conseil des ministres ce 24 janvier, FO réaffirme son opposition résolue au régime unique par points qui conduira inévitablement à dégrader les droits à la retraite en termes de niveau de pension et d'âge effectif de départ.

Force Ouvrière dénonce les détournements de communication présentant un relèvement du minimum de pension comme produit du projet de régime unique par points, alors que les 85 % du SMIC figurent dans la loi depuis 2003 et auraient dû être atteints dès 2008.

Le discours porté par le gouvernement est clairement celui d'une réforme conduisant à reculer de fait l'âge de la retraite au-delà même de 64 ans, pour aller à terme jusqu'à 67 ans.

Le régime unique par points conduit en réalité à un âge pivot permanent et individualisé avec « 66 millions d'âge pivot » !).

Personne n'est dupe de l'opération de retrait temporaire de l'âge pivot contre d'autres mesures de financement, Le projet de loi prévoit bien un âge d'équilibre à terme, qui ira au-delà de 64 ans.

FO n'accepte pas que soit spolié les droits acquis des salariés (réserves des régimes existants, détournement du Fonds de réserves des retraites ou des cotisations ATMP ou logement).

Avec notre Confédération Force Ouvrière nous réaffirmons la nécessité de maintenir et d'exprimer le refus du projet de régime unique par point qui doit être retiré, et que pour que s'ouvrent de véritables négociations sur les sujets qu'elle a mis à l'ordre du jour depuis des mois concernant l'augmentation des salaires, l'égalité salariale femme homme, l'élimination de la précarité et des emplois sous rémunérés, l'emploi des jeunes et des seniors.

La réponse à cette crise sociale ne peut pas être une répression à l'égard de nos camarades qui contestent ce projet.

Alors poursuivons la mobilisation engagée par la grève depuis le 5 décembre dans le cadre des assemblées générales des salariés dans toutes les entreprises, services et établissements

Ni amendable Ni négociable

Retrait Retrait Retrait